



PROGRAMME SÉCURITAIRE

Gestion des bourses d'études

Il s'agit d'un programme de la Fédération canadienne des dix quilles appelé Scholarship Awards for Education ou SAFE. Ce programme gèrera et déboursera les fonds de bourses détenus en fiducie pour les bénéficiaires de ces bourses. Ce programme vérifiera la disponibilité des bourses, recevra et approuvera les demandes de bourses et déboursera les chèques ou les virements électroniques à partir du fonds.

Toutes les ligues et tournois sanctionnés qui administrent des bourses doivent utiliser le programme SAFE. les fonds doivent être reçus dans les 60 jours suivant la date de fin de l'événement.

Il convient de noter que l'utilisation des fonds de bourses d'études peut être considérée comme un revenu imposable et doit être déclarée lors du dépôt d'une déclaration de revenus.

Politique de bourses d'études

- Les bourses d'études de ce fonds seront disponibles pour les bénéficiaires admissibles jusqu'à leur 25e anniversaire ou 5 ans après la date d'obtention du diplôme d'études secondaires (les listes des bourses expirées seront envoyées aux directeurs provinciaux et locaux la première semaine de janvier de chaque année, elles seront également répertoriées sur le site Web de la CTF pour consultation à tout moment. Les rapports peuvent être demandés à tout moment en envoyant un courriel à ctf@tenpincanada.com. Les fonds des bourses ne sont pas transférables et seule la personne à qui les fonds ont été émis peut les recevoir.
- Les fonds non réclamés (expirés) peuvent être réaffectés par l'organisation au plus tard un an après la date d'expiration en utilisant une application disponible sur le site Web. L'organisme peut, s'il le juge approprié, réaffecter les fonds expirés si le tournoi ou la ligue d'origine qui a initialement attribué les bourses existe toujours ou si l'approbation est accordée par la Fédération canadienne des dix quilles.
- Les particuliers peuvent utiliser les fonds de bourses d'études dans les établissements d'enseignement agréés suivants : accrédités universités et collèges, écoles de commerce, cours de formation continue, camps ou séminaires de formation, écoles de métiers, cours d'apprentissage, séminaires et ateliers de perfectionnement professionnel. Les fonds peuvent également être utilisés pour participer à des camps de quilles ou pour couvrir le coût des cours de quilles et les frais d'inscription aux essais de l'équipe canadienne.
- Les fonds peuvent également être utilisés pour les frais de scolarité, les livres, les frais de logement, les fournitures et l'équipement de cours requis nécessaire à la réussite d'un cours ou d'un programme.

Demande de bourse

Le bénéficiaire d'une bourse peut contacter SAFE pour demander un chèque de bourse ou un virement électronique. Toutes les demandes doivent être faites par écrit et contenir les informations suivantes. Nom du bénéficiaire, adresse, nom des établissements qu'il fréquente, numéro d'étudiant, âge et adresse complète de l'établissement auquel le chèque sera envoyé.

Une demande de remboursement de fonds peut être faite sur présentation de tous les reçus d'argent versés à un établissement pour les frais de scolarité, les livres, les fournitures ou l'équipement. (Pas de reçu – Pas de paiement)

Dons de bourses d'études

Les dons seront grandement acceptés et un reçu fiscal sera émis. Les dons peuvent être faits au nom d'un étudiant.